

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32413**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XIII Métiers de la gravure, Classe 2 Gravure ornementale taille douce

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223v métiers d art des métaux précieux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du graveur ornementale taille douce avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la gravure ornementale taille douce qui utilise le burin, la pointe sèche ou l'acide pour graver une plaque de métal, le plus souvent du cuivre. Les incisions sont ensuite encreées à la main ou au tampon. La matrice et le papier humide sont passés sous presse par l'imprimeur en taille-douce. Aujourd'hui, les techniques d'impressions traditionnelles se perpétuent principalement à travers la réalisation d'estampes originales. Chaque procédé réclame des compétences et un matériel particulier : les ateliers d'imprimeurs d'art sont donc spécialisés dans une technique. La plupart mettent à la disposition du « doucier » le matériel nécessaire à la réalisation de la matrice et travaille en étroite collaboration avec lui pour l'imprimer.

Les activités consistent à :

- Réaliser le dessin ;
- Réaliser tous les travaux préparatoires à la gravure sur le métal ;
- Réaliser le report du dessin ou calque, le tracé du dessin sur le métal ;
- Préciser le trait à la pointe ;
- Réaliser une taille manuelle aux outils de graveur, peu profonde en gravant à la main une ornementation ; d'après un dessin, en vue d'impression sur un support donné ;
- Vérifier la qualité de toutes les opérations effectuées par essais ou tests ;
- Contrôler la conformité du sujet à réaliser, de l'effet visuel souhaité, de la qualité d'exécution demandée ;
- Réaliser la présentation de l'ouvrage (nettoyage, dégraissage, patine...).

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Décoder les opérations à réaliser ;
- Interpréter les éléments permettant la réalisation du travail ;
- Interpréter la commande ;
- Composer graphiquement ;
- Traduire graphiquement dans un style imposé et un style personnel ;
- Rassembler la documentation utile ;
- Lister les éléments de recherche ;
- Réunir et préparer son outillage ;
- Organiser le poste de travail ;
- Choisir les métaux ;
- Rechercher les styles, polices, illustration etc. ;
- Diriger l'avancement du travail avec méthode ;
- Dessiner sa maquette de préparation ;
- Reporter son dessin sur le métal à graver ;
- Tracer ses alignements et repères ;
- Exécuter la gravure uniquement à la main ;
- Mettre en valeur la finition pour une présentation publique

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales
Graveur en taille, Chef d'équipe

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1303 : Gravure - ciselure

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du graveur en taille-douce portant sur un thème réalisé à la main, à l'aide d'outils tels que : burins, échoppes, pointes, brunissoir et matoir. Une ou plusieurs lignes de lettres composant un texte imposé dans des dimensions imposées. L'emploi de procédés mécaniques (machine), photographiques, chimiques et informatiques est interdit.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.